Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 807

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 807 13 février 1986

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 55 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

807

Domaine public

Partis pris

Surprenantes les décisions prises lors du premier week-end de février: les partis radical et démocrate-chrétien se sont prononcés clairement en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Etonnement d'autant plus grand lorsque l'on sait que le groupe parlementaire radical s'y était opposé en décembre dernier et que certains milieux économiques étroitement liés aux partis bourgeois ont toujours été méfiants vis-à-vis de l'aventure ONU. Cependant, le score des délégués (117:78 chez les radicaux et 143:70 chez les démocrates-chrétiens) ne fut pas laissé au hasard. Au congrès du PDC, l'influence gouvernementale et le prestige personnel de MM. Egli et Furgler ont pesé dans la balance. Chez les radicaux, l'adversaire populiste Otto Fischer n'obtint pas de mandat alors que Fred Luchsinger, ancien rédacteur en chef de la Neue Zürcher Zeitung, *présenta les perspectives des relations internationales de la Suisse: un passage en douceur de l'isolationnisme à une participation active.*

Le «oui» de presque tous les partis suisses autorise l'espoir. Il faut pourtant se demander pourquoi le «non» des adversaires, dont le nombre n'a pas diminué selon les sondages, résiste à tous les arguments depuis quarante ans et se fonde toujours sur le seul motif: «Ne nous mêlons pas des affaires des autres.»

Dénué de toute idéologie, cet argument est révélateur d'une certaine rationalité, comparable à celle du boulanger de village. Afin de vendre ses petits pains aussi bien aux catholiques qu'aux protestants, il évite de prendre position sur des questions telles que la possibilité ou non pour les paysans de faire les foins le jour de la Fête-Dieu. Transposée dans le domaine politique, l'attitude honorable du boulanger permet de trancher un sujet inconnu par analogie à une logique individuelle qui a fait ses preuves. De surcroît, elle ne risque pas d'entraver la vente de pain, du gros et qui rapporte.

C'est donc tout naturellement que l'Union centrale des associations patronales ou l'Union suisse des arts et métiers la reprennent à leur compte puisqu'elles ont à défendre, à court terme, les intérêts particuliers de leurs membres. Si l'intérêt collectif se composait purement et simplement de la somme des intérêts individuels, il faudrait éviter l'ONU, car l'obligation de prendre position pourrait entraver le commerce.

Contrairement au boulanger, ces groupes de pression veulent faire passer l'isolation et l'abstention non pour ce qu'elles sont — calculs d'entrepreneurs — mais pour de véritables vertus nationales. Cette idéologie, dont l'ambition est d'emballer les petits pains de chacun, nourrit un conservatisme ambiant fier d'être différent et de rester à part.

Cependant, d'autres milieux économiques craignent les revers d'une telle attitude. Le vendeur, à défaut d'engagement dans la collectivité, peut passer à côté d'évolutions importantes du marché. Ainsi, le projet du Conseil fédéral, même s'il n'assure pas d'avantages immédiats, est une stratégie à long terme: participer pour promouvoir l'intérêt du pays dans la collectivité, s'engager pour ne pas s'exclure.

Faire comprendre et admettre ces arguments plus complexes est le rôle difficile des partis. Par leur «oui» à l'ONU, ils témoignent au niveau national d'une politique qui ne se limite pas à un calcul à court terme. Une démonstration de l'importance d'organisations capables, dans la démocratie, de formuler l'intérêt public plus globalement que ne peuvent le faire les groupes de pression.

Les institutions suisses n'offrent toutefois aucune influence privilégiée aux partis dans le processus de décision; l'expérience démontre que leurs mots d'ordre ne pèsent pas très lourds dans les scrutins. Le 16 mars nous dira si la Suisse entre à l'ONU mais sera aussi un enseignement sur l'influence relative de nos partis dans la définition de l'avenir des relations internationales de notre pays. **W. L.**